

RÈGLEMENT PARTICULIER

4^{ème} HIVERNALE HISTORIQUE



RÈGLEMENT PARTICULIER

ART.1 – ORGANISATION :

le **Circuit des montagnes de Lans** organise les 9 et 10 janvier 2016 et 6 et 7 Février 2016, un meeting de Régularité Historique sur glace intitulée :

4^{ème} RONDE HIVERNALE HISTORIQUE DE LANS EN VERCORS

Lieu : Circuit des montagnes de Lans – stade de neige – 38250 Lans en Vercors
Tél : 06 17 08 82 83

e. mail : norbert@cml38.fr

L'organisateur administratif et Technique est le **Circuit des montagnes de Lans**.

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif et au présent règlement particulier et à ses Additifs éventuels.

1.1 OFFICIELS

Organisateur :	CIRCUIT DES MONTAGNES DE LANS
Directeur de Course :	M Norbert INGOLD
Inscriptions :	M. Pierre Marie BOTEL, Jean François GENESTIER
Accueil :	M. Brigitte PETER, Norbert INGOLD
Relation concurrents :	M Monsérate AMOROS, René CATELANO
Responsable restaurant / buvette :	M. Christian STENZER Jean Marc MADDEDU.....
Médecin :	M. Stéphane BARRE

1.2 HORAIRES

Ouverture des engagements : mardi 1^{er} décembre 2015

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le :

samedi 9 janvier 2015 de 8h00 à 9h00.

Et le :

samedi 6 Février 2014 de 8h00 à 9h00

ART.2 – CONCURRENTS ET PILOTES :

2.1 ENGAGEMENTS

Pour être pris en compte, les demandes d'engagement doivent être accompagnées de :

- l'original de la demande d'engagement,
- la photo de la voiture engagée (possibilité de transmettre par e.mail)
- un acompte de **300 Euro** à valoir sur les droits d'engagements complets qui seront à régler lors des vérifications.

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Circuit des Montagnes de Lans BP: 8 38250 Lans en Vercors

Chèque à l'ordre de «Circuit des Montagnes de Lans »

Un conducteur ou plusieurs conducteurs engagés initialement sur la même voiture pourra (pourront), de même manière que la voiture initialement engagée, être remplacé(s) jusqu'au moment des vérifications administratives avec l'accord des organisateurs.

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 100 pilotes.

Votre engagement comprend par voiture pour 2 personnes :

- L'inscription à l'épreuve de régularité
- L'encadrement, l'organisation,
- L'accès aux différentes structures de réception,
- Ensemble des repas : petits déjeuners, déjeuners, buffet de clôture et open-bar,
- Les plaques de courses, N° de portières et cadeaux

2. 2 DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont fixés par voiture (comprenant 1 pilote et 1 coéquipier) à : 500 € pour 1 W-end
1000€ pour 2 W-end

Une remise de 100 € est consentie sur l'engagement s'il n'y a pas de coéquipier par W-end.

Options pour accompagnateur comprenant accès et restauration – par personne supplémentaire 100 € par W-end

Les droits d'engagements seront remboursés si l'inscription est refusée ou si la voiture n'est pas éligible.

L'acompte sur les droits d'engagements restera acquis à l'organisation en cas de désistement ou forfait du concurrent inscrit.

2.3 EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote et un passager (facultatif).

Une voiture pourra être pilotée par deux pilotes. Dans le cas d'une inscription en **double monte** (2 pilotes sur la même voiture), l'engagement devra faire l'objet de **2 bulletins d'inscription distincts**.

La ceinture de sécurité est obligatoire pour le pilote et le passager.

Le port du casque est obligatoire pour le pilote et le passager.

2.4 NUMERO DE COURSE

Un numéro sera attribué à chaque voiture lors des vérifications pour l'ensemble de l'épreuve.

Dans le cas d'un engagement en double monte de la voiture, le deuxième pilote bénéficiera du même N° que le premier pilote + 100 (ex. pilote A = 23, pilote B = 123)

La voiture ne subira aucun changement de N° de course et gardera le N° du pilote A durant toute l'épreuve. La différence sera gérée par l'organisation suivant l'ordre de passage dans les séries.

Une enveloppe contenant des «pass» pour vos accès aux espaces réservés vous sera remise.

ART.3 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1 VOITURES

Le meeting est ouvert à toutes les voitures de Tourisme, Grand tourisme, Sport ou Prototype de plus de 10 ans, ainsi que les voitures de Sport et d'Exception plus récente (à l'appréciation de l'Organisation). L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement à une voiture non conforme et qui ne satisferait pas à 'l'esprit' et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures engagées ne nécessitent aucune homologation particulière de type « laissez-passer », fiche d'identité ou Passeport Technique.

Il est conseillé d'équiper les voitures d'un anneau de remorquage à l'avant comme à l'arrière.
Extincteur manuel à bord conseillé.

3.2 PNEUMATIQUES ADMIS

Pour la plus grande équité sportive, l'inscription est strictement réservée aux voitures équipées de **pneumatiques conformes à l'usage routier**. Sont autorisés les pneumatiques de type neige, thermogommes dits « **Contact** », ou pneus à clous homologués dits « **Crampons** ». Ces pneus doivent porter l'indication « DOT » ou « E » estampillée sur leurs flancs conformément à l'art.8.4.1 de l'annexe K au code sportif international, ou de pneumatiques conformes à l'arrêté du ministère des transports du 18 juillet 1985 dont le cloutage est fait de pointes cylindriques métalliques à double collerettes dépassant au maximum de 1,5 mm hors du pneumatique et dont le nombre n'excède pas 150 par pneumatique. (Réf. Rallye Monte Carlo Historique).

ART.4 – PUBLICITE

Publicité obligatoire : **Lans En Vercors ou autre**

ART.5 – SITES ET INFRASTRUCTURES

Situation : CIRCUIT DES MONTAGNES DE LANS
 38250 LANS EN VERCORS
Longueur : 800 mètres
Largeur : 8 / 10 mètres
Altitude : 1450 mètres

Les épreuves se déroulent sur un circuit de glace agréée par la FFSA, sous arrêté préfectoral n° .

ART.6 – DEROULEMENT DU MEETING

6.1 EPREUVES

Chaque pilote ne peut participer qu'à une seule série dans chacune des manches.
Aucun pilote ne pourra demander à recourir sa manche en cas de problème technique ou de retard.

Il est prévu un intervalle minimum de 2 séries pour les pilotes utilisant la même voiture (double monte).

6.2 PROGRAMME HORAIRE

SAMEDI 9 JANVIER 2016

8h00		Accueil des participants, petit déjeuner de bienvenue
9h00		Briefing
9h30	- 11h00	Manche Matinale
11h00	- 12h00	Manche " avant manger"
12h00	- 14h00	Repas
14h00	- 15h30	Manche " Après Manger"
15h45	- 17h15	Manche " comme un manche"
17h45	- 19h15	Manche " à la nuit tombée"
19h30	- 21h00	Repas
21h00	- 22H30	Manche Nocturne

SAMEDI 6 FEVRIER 2016

DIMANCHE 10 JANVIER 2016

8h30	-	9h00
9h00	-	10H30
10h30	-	12h00
12h30		

DIMANCHE 7 FEVRIER 2016

Accueil des participants, petit déjeuner
Manche 1
Manche 2
Buffet Clôture

Les horaires ci-dessus concernent le passage des premières voitures dans l'ordre des N° de course.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires.

ART.7 - ARTICLE SPECIFIQUE

Toute réception ou opération commerciale ou de promotion dans l'enceinte ou à proximité du circuit doit faire l'objet d'une demande d'autorisation aux organisateurs avant le Lundi 30 janvier 2012.

L'organisation reste à votre entière disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires sur l'organisation et votre déplacement et vous recommande pour votre hébergement, une sélection **d'hôtels ou de résidences partenaires du circuit.**

RENSEIGNEMENTS ORGANISATION

Circuit des Montagnes de Lans

BP 8 – 38250 Lans en Vercors – tél. 06 17 08 82 83 – fax 04 76 94 33 44

norbert@cml38.fr